



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 22 juin 2023

**Président :** Monsieur Rémi DETANG

**Secrétaire de séance :** Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 15/06/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8  
Nombre de procuration : 2

**SCRUTIN :**

**POUR : 10**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**NE SE PRONONCE PAS : 0**

#### **Membres Présents :**

M. Philippe BELLEVILLE  
M. Nicolas BOURNY  
M. Patrick CHAPUIS  
M. Rémi DETANG  
M. Thierry FALCONNET  
M. Dominique GRIMPRET  
Mme Danielle JUBAN  
Mme Céline TONOT

#### **Membres Absents :**

M. Jean-François DODET  
M. Jean-Claude GIRARD  
Mme Dominique MARTIN-GENDRE  
Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir à Mme Céline  
Tonot)  
M. Pierre PRIBETICH  
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)  
M. Guillaume RUET



# PROJET AGRICOLE

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

Le projet agricole est un projet de développement durable qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable.

**OBJET : AFFAIRES FONCIERES**

**Propriétés 15-15B rue du Faubourg Saint Martin à Fontaine-lès-Dijon – Différé de jouissance**

Il est rappelé que l'Etablissement Public foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé à l'acquisition des propriétés situées 15-15B rue du Faubourg Saint Martin à Fontaine-lès-Dijon, à la demande de la Ville de Fontaine-lès-Dijon, dans le cadre d'un arrêté de préemption en date du 06 mars 2023, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

Les propriétaires ont sollicité un différé de jouissance à titre gratuit jusqu'au 1er octobre 2023, afin de leur permettre d'achever la libération des lieux et l'enlèvement de l'ensemble des mobiliers et encombrants. Compte tenu des délais et de l'accord de la Ville de Fontaine-lès-Dijon, ce différé a été intégré dans l'acte de vente intervenu le 02 juin 2023, sous réserve de validation par le Conseil d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **de consentir** aux Cts Vincenot un différé de jouissance pour les propriétés situées 15-15B rue du Faubourg Saint Martin à Fontaine-lès-Dijon, cadastrées section BD n°80 et n°81, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération des propriétés donnant lieu au versement d'une astreinte journalière de 150 € ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier.

Signature numérique le 27/06/2023  
de Céline TONOT  
Secrétaire de séance



Signature numérique le 28/06/2023  
de Rémi DETANG  
Président de l'EPFL



